Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Dret coumo un pibou

Traduction:

Droit comme un peuplier

Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 93
Automne 2018

Billet d'humeur

Cette année l'ASSM* vous propose un petit voyage culinaire au bord de la Méditerranée et de découvrir la gastronomie libanaise.

Ce repas aura lieu le 13 octobre et le bénéfice sera reversé au profit de l'association «Colosse aux pieds d'argile».

Cette association créée par un rugbyman landais, Sébastien Boueilh, a pour mission la prévention, la sensibilisation et la formation aux risques pédophiles en milieux sportifs et plus largement en milieu où l'enfant est présent.

Lors de chaque repas solidaire, nous parvenons à rassembler autour de 1 000 € qui viennent abonder les fonds d'associations dont la solidarité est souvent la seule ressource. Ce succès chaque fois répété est le fruit de votre implication dans les préparatifs du repas et de votre générosité.

Aussi cette année encore, saint montais, voisins et amis nous comptons vous retrouver nombreux pour la préparation et pour profiter de ce moment de découverte, de convivialité et de fraternité.

Sébastien Faure
Président de l'ASSM

**ASSM : Actions Sociales de Saint Mont*

Au sommaire

- Nouvelles de A à Z — page 2
- La Vie du Village — pages 3 à 19
- Conseil Municipal — pages 20 à 27
- Agenda — page 28

Nouvelles en bref de A à Z

C comme conseil municipal
Les prochains conseils municipaux auront lieu les mercredi 3 octobre, mercredi 7 novembre et 5 décembre.

D comme défibrillateur.
A l'entrée du foyer rural (dans le sas) un défibrillateur est installé afin d'être utilisé en cas de problème cardiaque. Pour toute urgence, une notice est jointe dans la boîte qui explique son fonctionnement.

M comme mail:
Si vous désirez recevoir des informations en temps réel sur la vie saint montaise, vous pouvez donner votre adresse mail à foyerdesaintmont@gmail.com

O comme ouverture :
La mairie est ouverte le mardi après-midi, le mercredi matin, le jeudi après-midi et le samedi matin.
Tel 05 62 69 62 67.

P comme PC : Un ordinateur est à votre disposition gratuitement à la mairie de Saint-Mont aux heures d'ouverture.

R comme recensement :
Depuis le 1er janvier 1999 tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.

T comme tri :
Dans les casiers jaunes ou les grands poubelles jaunes il faut mettre **uniquement** du papier, carton, plastique polystyrène des emballages ainsi que les bombes
Jamais de verres, assiettes et couverts en plastique ni papier alu et film ni nappes en papier (qui trop souvent contiennent des objets et restes divers.

Fête du Village

La fête du village a été une belle réussite. Il faut dire que l'organisation a été menée de mains de maître par les jeunes du Foyer Rural. Merci et Bravo à eux.
Ci-dessous quelques photos de la préparation.

Le vendredi soir nous avons eu le plaisir d'assister à une démonstration salsa. Merci à Caroline et toute son équipe.

Le samedi matin nous avions concours de pêche suivi de la remise des prix. Certains jeunes avaient préféré dormir près du lac pour être certains de pouvoir participer au concours.

Fête du Village (suite)

Le 23 juin soirée bandas où toute l'équipe avait mis son tee-shirt «je peux pas j'ai bandas à Saint Mont»
Une foule nombreuse est venue assister à la soirée bandas Après le service le réconfort.

Le dimanche 24 juin, après l'office religieux, nous nous sommes retrouvés pour prendre l'apéritif sur la promenade . Après un pique nique pris tous en commun il y a eu le concours de pétanque dans l'après-midi.

Le lundi 25 juin nous nous sommes retrouvés à nouveau sur la promenade pour partager un délicieux repas clôturant 4 jours de festivités.

Coupe du Monde de Foot

Pendant plusieurs jours nous nous sommes retrouvés pour soutenir l'équipe de France et en particulier le soir de la finale, le 15 juillet. Nous avons bien fêté la victoire.

Marche Nocturne

Le 17 juillet, après avoir fait le circuit « Entre vignes et Adour » en fin d'après midi les marcheurs ont partagé un repas bien mérité.

Fête du Cos

Cette année encore, nombreux sont ceux qui sont venus profiter de cette belle fête.
Dès l'après midi à la pétanque, une trentaine de personnes s'affrontaient, dans la bonne humeur.
Entre 2, s'organisait le lancer de béret avec un record de 21m40 réalisé par Serge Boueilh.
Cette année beaucoup de monde a profité des quilles, les grands, mais surtout les enfants.
Nombreux fidèles étaient là pour le repas, concocté par les petites mains des cuisinières et cuisiniers du quartier. Une fois de plus, une ambiance chaleureuse et populaire partagée entre tous lors de cette soirée. Merci encore une fois à vous tous d'être venus et merci à tous ceux qui se sont impliqués dans cette jolie fête de quartier. A l'année prochaine (ce sera la 15ème….alors surprise surprise).

Fabrice Courtade

Boutique Vignerons de Saint Mont

L'été touche à sa fin, une dernière carte postale...

Cet été à la boutique de Saint Mont nous avons passé de très bons moments,

en particulier le 9 août pour notre vide réserve joint au vide grenier de Saint Mont.

Les promotions et animations proposées ont remporté un franc succès et la traditionnelle tombola a fait de nombreux heureux.

C'est promis, l'année prochaine on recommence!

... et on prépare les agendas!

À noter:

Les vendanges démarrent, le bourret sera bientôt disponible
(merci de penser à apporter vos contenants)

Jeudi 18 octobre:

mise en vente du nouveau millésime de Colombelle l'Original
avec une toute nouvelle présentation de l'Edition Limitée...
avis aux collectionneurs!

Samedi 17 et dimanche 18 novembre:

votre boutique de Saint Mont participe aux portes ouvertes
des Appellation Madiran & Pacherenc du Vic-Bilh.
Comme chaque année, ce sera l'occasion entre autres de goûter les cuvées exceptionnelles des Barriques d'Or.

Morgane, Patrick et Dominique
vous accueillent du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h
ainsi que le dimanche et les jours fériés de 14h à 18h
Espace vente Dégustation des Vignerons du Saint Mont
05 62 69 69 50 / stand.saintmont@plaimont.fr

Vivons Vélo

A l'occasion du Pasteurdon, la Roue Libre Saint Germoise vous invite à son 5ème rassemblement « Vivons Vélo » qui aura lieu le samedi 13 octobre 2018. Venez rouler avec nous au profit de la recherche médicale.
1km parcouru =1 € reversé par Ag2r La Mondiale.

Je vous propose un petit circuit de 46 km, sans difficulté, qui nous emmènera vers Plaisance du Gers où nous ferons une petite pause.

Je vous donne donc rendez-vous le samedi 13 octobre à 9h au foyer rural de Saint-Germé pour un petit briefing et départ à 9h30.
Port du casque obligatoire

La sortie se clôturera par le pot de l'amitié
Venez nombreux. On compte sur vous.

Jean-Michel Delloue La Roue Libre Saint Germoise
6 rue de la Cournère 32400 Saint Mont 06 88 18 87 81

Incivilités

Voici 2 exemples d'incivilité :

Le papier toilette des toilettes de l'ancienne maison des associations est systématiquement volé. Pourtant la Mairie a changé le système de distribution mais rien n'y fait.

Le deuxième exemple: quand nous avons déménagé les tables pour les installer à la nouvelle maison des associations nous avons découvert avec stupeur plein de chewing gum collé sous les tables !!!!

Proposition de noms

Dans le dernier Petit Saint Montais nous vous avions demandé des idées de nom pour l'ancienne place des associations. Merci beaucoup à Viviane Viaud qui est la seule à avoir répondu. Voici ses propositions : Place des bonnes affaires, place de mon petit marché, place de mon Aster, place du petit creux, place de mon mini marché, place du petit encas, place du dépanneur, place de Jyfémécourses, place de la petite épicerie, place des croissants chauds. Lequel préférez vous ?

Jean Delos

À JEAN

Nous venons de perdre un copain, un ami qui restera longtemps parmi nous et que nous n'oublierons pas.

Jean tu t'es investi énormément pour la vie du village et ses associations.

Technicien agricole de métier tu te déplaçais dans le Gers et les départements limitrophes, mais aussi correspondant du journal la Dépêche pendant très longtemps et nous avions plaisir à lire tes articles et suivre l'actualité st montaise.

Ces activités ont créé de nombreuses rencontres et ces relations ont bénéficié à St Mont.

Jean, tu as été conseiller municipal de longues années, tu as participé à la création de l'association du foyer rural, des nuits musicales, tu as su faire venir des artistes, des musiciens des chanteurs de grand talent, et tu as été également trésorier de la société de pêche.

Jean tu t'es énormément investi avec les st montaises, st montais, parents d'élèves pour défendre l'école pour empêcher sa fermeture.

Jean tu étais un sportif émérite : basket avec Saint-Mont, descente de l'Adour en canoë, etc... et si l'on voyait passer une voiture avec une planche sur la galerie, même si on n'avait pas reconnu le conducteur on disait : c'est Jean qui va faire de la planche à voile sur les lacs de Marciac ou de l'Uby.

Jean tu avais aussi d'autres passions notamment la musique avec la lyre st montaise, avec les Echos de l'Adour ta trompette résonnait encore l'année dernière à la fête des fleurs, à la fête de Saint-Mont et n'oublions pas ta fidélité à Marciac et son jazz.

Les jeux de cartes étaient une autre passion : tarot, manille et surtout belote comment ne pas oublier l'époque Terré à l'auberge du village ?

Mais aussi le plaisir, la joie de se retrouver chez l'un ou chez l'autre pour des parties sans fin assaisonnées d'engueulades, mais le mot est sans doute trop fort, qui n'altéraient ni la bonne humeur ni le plaisir d'être ensemble. Ce sont là des souvenirs inoubliables, nous en parlerons encore longtemps tellement la passion était grande.

Adieu JEAN, tu resteras dans notre mémoire et dans nos cœurs

Ses amis de Saint Mont

Photo prise lors de la soirée remerciements en décembre 2017

Saint-Mont, le 16 Août 2018,

Chère Nathalie, Cher Arnaud, Cher Yohan, Chère Elya, et toute votre famille,

C'est avec émotion, avec tristesse, avec stupéfaction, même, que je m'avance, chancelant, devant toi, Nathalie, devant vous tous.

Personne, ici, n'avait imaginé se retrouver ce matin, dans cette église, pour t'accompagner, Nathalie, pour accompagner ton épouse, Arnaud, votre maman, Yohan et Elya, votre fille, votre sœur jusqu'à sa dernière demeure.

Devant toi, devant vous, c'est l'Ami qui parlera le premier, puis, l'Elu, qui vous prie d'excuser, d'ores et déjà, Michel Petit, notre Maire, prendra, progressivement, le relai.

L'Ami, c'est celui qui connaît Nathalie depuis 48 ans. Issus, tous les 2 du village de Corneillan où nous avons grandi.
Nous avons vécu, avec tous ceux de notre génération, une bien belle jeunesse corneillannaise.

Ces jours-ci ont même une consonance particulière dans notre mémoire. Les 14, 15 et 16 Août étaient le grand moment de nos étés avec la fête du village. Tu n'as jamais laissé ta part aux autres quand il s'agissait de profiter de tous ces bons et joyeux moments mais aussi pour mettre la main à la pâte dans les préparatifs et l'organisation des festivités. Notre fête se terminait invariablement le 16 Août… C'est le 16 Août que nous t'accompagnons à ta dernière demeure et, vraiment, personne n'est à la fête !

Après tes études, tu as quitté Corneillan pour t'installer agricultrice, ici, à Saint-Mont, succédant à « tonton » Laburthe. Mais tu n'avais pas perdu ton ADN, et tous les évènements festifs de ton village natal, tu ne les manquais pour rien au monde.

Le 26 Août 1995, tu épouses Arnaud Laporte, agriculteur à Saint-Agnet et vous vous installez définitivement à Saint-Mont. Mais attention, chacun gardant bien ses prérogatives professionnelles. Nathalie, à Saint-Mont, cultivant des vignes, des kiwis, des céréales. Arnaud, à Saint-Agnet produisant du lait et des céréales.

Petit à petit, le jeune couple Laporte, dont le foyer s'est agrandi avec l'arrivée d'un premier enfant, Yohan, en 1999, s'implique de plus en plus dans la vie Saint-Montaise.
En premier lieu, via le Foyer Rural, bien sûr. C'est là que tu feras tes preuves sur ta volonté de t'impliquer pour ta nouvelle commune.

Logiquement, tu seras sollicitée, et bien sûr, tu accepteras, d'être candidate aux élections municipales de 2001 pour continuer à donner du temps pour le bien commun.

A la fin de ce premier mandat, et Elya ayant pointé le bout de son nez en 2006, tu feras une pause pour te consacrer à ta famille.

Mais la nature ne se refaisant pas, le besoin d'oeuvrer pour les autres te rattrape rapidement. Tu t'engageras de nouveau avec l'équipe municipale en 2014. Tu ne verras jamais le terme de ce second mandat. Sache, Nathalie, que tu laisses une équipe abasourdie par la rapidité de ta disparition et qui aura beaucoup de peine à te suppléer, tant les dossiers dont tu t'occupais étaient bien menés, notamment au syndicat d'aménagement et de gestion de l'Adour.

Mais si vous pensez que l'engagement de Nathalie pour les autres s'arrêtait là, vous vous méprenez. Qui a passé quelques samedis à la salle des sports de Riscle a pu se rendre compte de l'énergie que tu mettais à t'occuper des jeunes pousses basketteuses. Le basket était ton sport de prédilection et tu étais heureuse de pouvoir redonner en tant qu'éducatrice tout ce qu'il t'avait apporté lorsque tu le pratiquais comme joueuse.

Nathalie, tu as passé ta vie à travailler sur ton exploitation et à donner du temps pour les autres. Jusqu'au bout ! Disponible pour rendre un service, donner un coup de main. Le dernier que tu as donné. C'est quoi ? Un coup de rein ? Un coup de foie ? Je ne sais pas. Je sais seulement que tu as donné tes organes pour que d'autres puissent vivre. Quel plus beau cadeau à la vie ?

Merci Nathalie, merci Arnaud, merci Yohan, merci Elya, pour le magnifique geste que vous venez d'accomplir.

Quelque part, des malades et leurs familles vous disent Merci !

Tu sais, Nathalie, il a été difficile de trouver une photo où on te vois souriante. Comme si tu voulais passer inaperçue, ou qu'on te laisse tranquille. Pourtant, tous ceux qui t'ont côtoyé savent à quel point ta vie était remplie de sourires et de rires francs et sonores. Ils tournent dans nos têtes. On les entend encore. Nous ne les oublierons pas…

Adieu, Nathalie !

Joël Boueilh

Photo prise lors de fête du Cos 2018

Adishatz Jacques !

Tu nous as quittés le 17 aout 2018, mais les souvenirs de toi seront longtemps présents dans nos mémoires.
Nous te revoyons encore à nos côtés, apportant ton aide lors de la préparation des différentes manifestations.

Ton cœur, ainsi que celui de ta femme Yvette, étaient partagés, entre au moins deux villages. Sans jalousie aucune, nous te partagions d'un accord tacite.
Nous savons que tu étais également très actif du côté de nos voisins viellanais, mais excuse nous de notre égoïsme, nous garderons en mémoire les moments que tu passas dans notre village.

Jacques, sache que même si les panneaux de la Fête du Vin seront les mêmes, nous ne les regarderons plus tout à fait de la même façon.

Toutes nos condoléances à Yvette, ses enfants et petits enfants ainsi qu'à Marie Claude et Christian Tollis et Marie Claude et Robert Duvignau et toutes leurs familles.

Romain Courtade

De nombreuses familles endeuillées.

Joël Boueilh qui a perdu sa maman au mois d'avril, maintenant c'est Betty Boueilh qui a perdu son papa au mois de Juillet. **Jean Ducom** est parti après une longue maladie, avec beaucoup de courage il a affronté la maladie qui ne l'a pas épargné. Jean très sociable, discret et réservé s'était beaucoup investi dans son village de Saint Germé où sa gentillesse n'avait pas de frontières. Jean ne se plaignait jamais tout allait bien. Aussi l'église de Géé Rivière était bien trop petite pour contenir une foule nombreuse de parents et amis qui était venue l'accompagner. Il faisait parti des Anciens d'Algérie et tous ses copains étaient présents avec de nombreux drapeaux , et des allocutions étaient faites près de sa tombe. A toute la famille Lucienne, Betty, Joël, Cécile et Faustine durement éprouvée nous renouvelons nos condoléances attristées et leur souhaitons beaucoup de courage.

Emilienne Boueilh, nous a quittés aussi après avoir passé de nombreuses années à La Maison de Retraite de Plaisance avec la maladie d'Alzheimer. C'est vrai que la vie ne l'a pas épargnée en perdant son fils et son mari. Emilienne figure riscloise puisqu'elle avait tenu le bar du PMU avec son mari Léopold et aussi le restaurant. C'était une travailleuse qui ne comptait pas les heures, on pouvait s'y arrêter à toute heure et tôt le matin pour les petits déjeuners, elle ne méritait pas de finir avec cette maladie. Aussi nous étions nombreux autour d'elle pour l'accompagner à l'église de Riscle et au cimetière.
A Olga Jégun sa sœur et ses enfants, Mireille Dufau sa nièce et la famille Boueilh ses neveux et nièces nous partageons ce moment de tristesse, et toutes nos condoléances vont aux familles touchées par ce deuil.

Une autre famille éprouvée par les deuils.

Marie Claude Tollis et Robert Duvignau ont perdu au mois de juillet leur chère tatie et marraine, **Madeleine Labrouche** à Saint Germé. C'était une personne très gentille, nous l'avons côtoyée au club des Aînés. Elle s'était retirée à la maison de retraite de Riscle.

Aujourd'hui Marie Claude et Robert ont perdu leur frère **Jacques** à peine âgé de 72 ans.
La maladie l'a rattrapé en quelques mois seulement. Jacques était une personne très méticuleuse et aimait le travail bien fait. Il s'investissait beaucoup à la fête du vin à Saint Mont était le responsable de tous les panneaux, il faisait partie aussi de la Société de Pêche où l'on pouvait compter sur lui pour de nombreuses tâches.

C'est une foule nombreuse qui l'a accompagné à l'église et au cimetière de Viella.
Nous adressons à Yvette son épouse et ses enfants, à Marie Claude et Christian Tollis et sa famille, à Robert et Marie Claude Duvignau et sa famille, nos condoléances les plus chaleureuses et aussi beaucoup de courage pour supporter cette séparation.

Josette Courtade

La Vie du Village

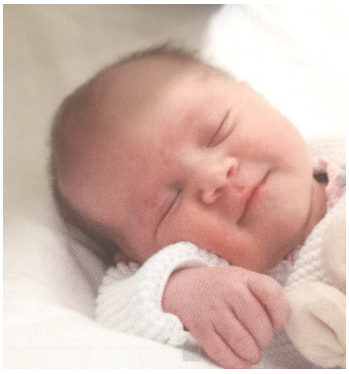

Lou Massot née le 5 août

Lou est née le 5 août à Pau. Elle pesait 2.830kg et mesurait 45 cm
Bravo aux parents Alexandra et Franck Massot et à la grand-mère Yolande Charleuf et l'oncle Lionel. Toutes nos félicitations.

Anatole Plouvier Kunz 10 août

Anatole est né le 10 août 2018 à 22h40 à Tarbes.
Il pesait 3.520 kg et 53 cm.

Toutes nos félicitations aux parents, Matthieu et Maïlys ainsi qu'au grands-parents Marie-Luce et Luc Plouvier.

Naëlie Darzac née le 14 août

Jordane Iceta et Nicolas Darzacq vous font part de la naissance de Naëlie (elle pesait 3.360kg pour 52 cm)
La maman se porte très bien et la grande sœur Romane est très fière de sa petite sœur.

Toutes nos félicitations aux parents, grands parents (Gisèle Boueilh et Christophe Iceta, Michelle et Jacques Darzacq) et arrières grand parents (Serge et Margot Boueilh et Daniel Iceta.

Jayson Leymarie né le 16 août

Tonton Xavier et Tata Crystal sont heureux de vous annoncer ma venue au monde le 16/08/2018. Je m'appelle Jayson Leymarie. Je comble de joie David et Jennifer mes parents et Thierry et Karine Leymarie mes grands-parents.

Joyeux Compagnons

EXCURSION DES JOYEUX COMPAGNONS MARDI 12 JUIN 2018 PAYS BASQUE

42 participants remplissaient le bus, malgré 3 désistements de dernière minute .
A noter que les clubs voisins et amis de Saint Germé (7), Viella (7) et Corneillan (2) se sont mobilisés avec nous. Notre Présidente les a «joyeusement» remercié dans le bus à l'arrivée.
La journée ne s'est pas déroulée vraiment comme prévu :

Départ à 7h, après un arrêt café –pause technique au bord de l'autoroute le matin , suite à un contre-ordre annoncé par Michel le chauffeur, inversion du programme et à la place de Biarritz, arrivée sous la pluie battante en Espagne vers 10h 30 pour 1h de «grande consommation» dans une grande surface à Dantcharria…
Déplacement fin de matinée vers la grotte de Sare pour un déjeuner dans la grotte (pas de visite) au menu : -apéritif (sangria notamment, on était en Espagne por favor…), entrées à varier (œufs mimosa, asperges, pâté…bon, de bon…thon, anchois (des dames)…en plat principal du MECHOUI, spécialité locale ou COTE DE BŒUF accompagné de MOGETTES (de Vendée?), brebis des Pyrénées, gâteau BASQUE (petit) , café, et pousse café…
Vers 14h; toujours sous la pluie départ pour Biarritz cette fois, pour la visite de l'aquarium à 15h, inauguré il y a 83 ans. Là, après 1/4h d'attente de Nathalie (la place blanche …) visite libre SANS NOTRE GUIDE nous avons découvert individuellement un univers marin riche, multiple, coloré, du plus petit au plus gros des poissons (murène verte 2,40m !!!), en passant et en finissant par les croisements entre les loups de mer et aussi bien les bars (les loups-bar), que les phoques (les loups-phoques…) et leur festin de 17h…sans oublier les requins, qui en ont «médusés» plus d'un…nous avons même pu entendre le chant des baleines (attention : elles se cachent à l'eau….), vu Paul le …poulpe, assisté à la naissance (en vidéo…) de Naia le phoque…

A 17h30 départ toujours sous des abats d'eau pour arriver malgré les routes inondées jusqu'à PROJAN: là notre chauffeur intrépide malgré la chaussée totalement recouverte d'eau, a tel superman, décidé de transformer notre bus en car…naval…..si bien que, entouré de toutes parts par l'eau, on pouvait dire quel «car…nage» ….
A 19 h arrivée à Saint-Mont, la route était sèche (pas comme le poisson de l'aquarium : seyche)….incroyable seulement une 30aine de millimètres…alors que sur le Béarn et le Pays Basque au moins 100mm nous étaient tombés dessus…

UNE EXCURSION MARQUEE SOUS LE SIGNE DE L'EAU : de plus en plus vieux (ça c'est pour nous), plus vieuse (ça c'est pour la journée) pluie, aquarium, inondations, la totale….

Gérard Viaud

Les Joyeux Compagnons

MANIFESTATIONS ET ACTIVITES

Le Jeudi 30 Août 2018 – Reprise des séances de STRETCHING POSTURAL au foyer de Saint-MONT le jeudi matin à 9 h 30 et 10 h30

Le principe du Stretching Postural est un enchaînement de postures, les unes visant au renforcement des muscles profonds, les autres à leur relâchement, mais toujours combinées à des respirations particulières. Elle est accessible à tous, particulièrement aux seniors.
Les bénéfices de la méthode: Des muscles toniques, des articulations plus mobiles, un meilleur maintien et donc une diminution des douleurs de dos, plus un effet antistress lié au travail de la respiration.
Les résultats sont rapides, les effets son durables.
Cela fait deux ans que ces courts sont prodigués à ST MONT, et nous avons de la chance d'avoir ces séances près de chez nous.
N'hésitez pas à venir assister à une séance gratuite, cela se passe dans une bonne ambiance et par groupe de 12 à 15 participants. Ouvert à tous.

Contact :Thierry Barthères 06 10 84 56 38 ou th.barthère@wanadoo.fr

Mardi 11 Septembre 2018 : Réunion mensuelle à 14 h 30 à la nouvelle maison des Associations.

Samedi 15 septembre à 14 h au Foyer Éliminatoires de Belote du Val d'Adour afin de participer au concours départemental à Montréal 32 au mois d'octobre.

Jeudi 20 Septembre : Passage de la transhumance et repas aux communaux à 12 h s'il fait beau ou au Foyer en cas de pluie. Inscriptions pour le repas avant le 16 septembre.

Dimanche 28 Octobre à 14 h 30 : LOTO annuel au Foyer

Vendredi 23 Novembre : Concours de belote au Foyer à 20 h30

Ateliers :

Dentelle, broderie, tricotage…. Tous les jeudis après midi à 14 h 30 à partir du mois d'octobre.

Séances de généalogie - 2ème mardi de chaque mois

Josette Courtade

Une entraide

Le mercredi 22 août dernier tous les amis d'Arnaud, Yohan et Elya et leurs familles se sont retrouvés pour récolter les kiwis de Nathalie puis pour partager un pique nique.

De nouveaux ateliers

Deux nouveaux ateliers vont commencer dès septembre à la nouvelle maison des associations :

Un atelier couture/création qui se tiendra tous les mercredi de 14h30 à 17h30
Pour vous inscrire téléphonez à Marie Claude D. au 06 89 30 56 38

Un atelier peinture qui lui aura lieu les vendredi de 14h à 17h
Vous pouvez vous inscrire auprès de Claude J. au 05 62 69 63 63

Pour rappel :
Le lundi à partir de 17 h Atelier Terre.

Le mardi : 1 fois par mois les Joyeux Compagnons à partir de 14h30 et le 2ème mardi de chaque mois : généalogie.

Le jeudi à partir de 14h30 atelier dentelle, broderie, tricotage.

Saint-Mont s'illustre par ses Femmes.

Nous avons trois femmes exceptionnelles à Saint Mont, par ordre alphabétique Christine Faure, Chantal Petit et Murielle Rigaud.

Christine Faure, œnologue au Domaine de l'Hérré a été récompensée par une médaille d'or pour son rosé Côtes de Gascogne «Réserve l'Hérré 2017» et une médaille d'argent pour son Sauvignon 2017. Récompenses reçues lors du concours mondial des vins de Bruxelles. Concours important puisqu'il est constitué de jurys internationaux et les dégustations se déroulent en aveugle absolue.

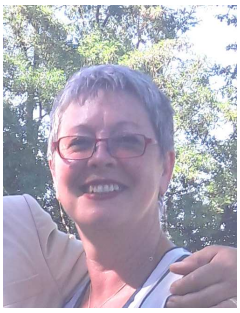

Chantal Petit a été nommée «Classe Exceptionnelle» Ce nouveau grade dans la fonction enseignante est attribué pour récompenser les enseignants qui ont effectué une mission spéciale pendant au moins 8 ans. Pour Chantal, c'est le poste de direction en plus de celui d'enseignant.

Murielle Rigaud

Murielle Rigaud, productrice de foie gras confit et autre cassoulet de canard et d'oie, a été élue présidente du syndicat des producteurs à la ferme du Gers, lors de l'assemblée générale de juin 2018.C'est la première fois qu'une femme est élue à ce poste. "Il y a un peu de pression, bien sûr : c'est la première fois que je suis présidente d'une telle instance. Il ne faut pas oublier que je suis agricultrice", plaisante l'éleveuse. (DDM)

Marché Fermier

Le 9 août a eu lieu le marché fermier. Malheureusement cette année nous nous sommes repliés au foyer car le temps ne nous a pas permis de nous installer dans les rues du village. Malgré cet aléa climatique une bonne ambiance régnait et à priori tous les commerçants étaient satisfaits.

Bienvenue aux nouveaux arrivants

Josiane et Serge Lenglet résidant du village de st Mont depuis le 1er Juillet 2018 remercient les Saint Montais pour leur accueil chaleureux.

Le Petit Saint Montais leur souhaite une très bonne installation et espère les rencontrer lors des différentes manifestations.

———————————

Daniela et Eugen viennent de s'installer à Saint Mont, en haut du village à l'ancien presbytère.
Daniela est kiné à Riscle et nombreux sont les saint montais et saint montaises qui apprécient son sourire et son travail.

Son mari Eugen, futur auto entrepreneur, pourra vous aider dans vos différents travaux (peinture, carrelage….)

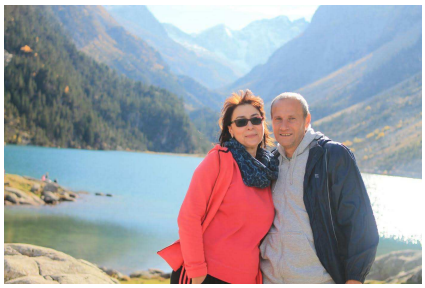

Repas Atelier Terre

Le 11 juin dernier, pour fêter la fin de l'année, un repas a été organisé à la nouvelle Maison des Associations.

Il y avait un grand nombre de participants et nous avons passé une très agréable soirée.
Félicitations aux deux animatrices: Jacotte et Marie-Claude.

Repas Pêche

Le 12 août a eu lieu à Saint Mont le concours de pêche départemental.
Concours suivi d'un excellent déjeuner.

Voici quelques photos de cette belle journée.

En direct du conseil municipal

Mercredi 30 mai 2018

L'an deux mil dix-huit et le trente mai à vingt et une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.
Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	11
Nombre de voix pour	**11**
Nombre de voix contre	**00**
Nombre d'abstentions	**00**

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle la décision du 28 mars relative à la réduction du temps de travail de Ghislaine DAMBLAT de 2 heures à compter du mois de juin car la dématérialisation des procédures a entraîné une baisse de fréquentation du secrétariat. La commission du Centre de Gestion du Gers a été saisie et elle a émis un avis favorable. Il propose donc la délibération suivante :

M. le Maire propose de modifier le tableau des emplois à compter du 01 juin 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 3 décembre 2008 ;Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion du Gers réuni le 9 avril 2018 ;
DECIDE :

A – Les effectifs du Personnel Communal, à compter du **01 juin 2018** sont fixés comme suit :

Emplois	Effectif	Durée hebdomadaire	Fonctions	Cadre d tionnair per
Secrétaire de mairie	1	16	Secrétariat, accueil, comptabilité, Etat Civil, préparation et suivi des décisions du conseil municipal	Adjoint ad
Cantonnier	1	27	Bâtiments communaux, voirie, cimetières, espaces verts, polyvalence suivant services	Adjoint te
Agent d'entretien	1	6	Bâtiments communaux, espaces verts, polyvalence	Adjoint te

B – Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

SIEBAG : Adhésion des communes de Cannet et d'Averon Bergelle au SPANC

M. le Maire donne la parole à Christian TOLLIS, délégué du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin de l'Adour Gersois (SIEBAG). Le SIEBAG a délibéré le 13 mars 2018 pour l'adhésion des communes de Cannet et d'Avéron-Bergelle au SPANC du SIEBAG au 1er juillet 2018. Notre conseil municipal doit délibérer pour d'adhésion de ces communes au SPANC du SIEBAG.
1
Choix du conseil : pas d'observation
Vote : Tous « Pour »
Délibération :
Christian TOLLIS, délégué de la commune auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin de l'Adour Gersois (SIEBAG) fait part à l'assemblée de la délibération du 13 mars 2018 prise par le conseil syndical relative à l'adhésion des communes de Cannet et d'Avéron-Bergelle au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) au 1er juillet 2018. Cette décision nécessite de modifier les statuts du SIEBAG sis à Riscle (Gers) en rajoutant la prestation suivante :« Adhésion des communes de Cannet et d'Avéron-Bergelle au SIEBAG pour la compétence SPANC à compter du 1er juillet 2018».A l'issue de cet exposé, le Maire invite les membres présents à se prononcer. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal : accepte l'adhésion des communes de Cannet et d'Avéron-Bergelle au SPANC du SIEBAG à compter du 1er juillet 2018,charge M. le Maire de transmettre la présente délibération au Président du SIEBAG et
1à la Sous-Préfecture de Mirande**.** Puis, Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de la Communauté des Communes d'Armagnac Adour adressée au SIEBAG le 19 janvier 2018 : **Considérant** que la Communauté de Communes Armagnac-Adour a opté pour la compétence EAU POTABLE depuis le 1er janvier 2018 ;**Considérant** que 24 des 25 communes de l'EPCI sont gérées, pour l'exercice de l'eau potable, par un Syndicat (23 communes sont au SIEBAG, 1 commune est au SIAEP de Dému), et que l'EPCI y siège via le mécanisme de représentation/substitution depuis le 1er janvier 2018 ;**Considérant** que l'EPCI ne souhaite pas exercer l'exercice de ladite compétence pour une commune (CANNET), qui, jusqu'alors, gérait seule le service de l'eau ;La communauté des communes Armagnac Adour demande l'augmentation du périmètre eau potable du SIEBAG pour la commune de CANNET à partir du 1er juillet 2018. Puis, il invite les membres présents à se prononcer. **Choix du conseil : pas d'observation Vote : Tous « Pour »**
Délibération : Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'augmentation du périmètre eau potable du SIEBAG pour la commune de CANNET à partir du 1er juillet 2018.

SIEBAG : Convention de contrôle et d'entretien des appareils de défense contre l'incendie

M. le Maire donne la parole à Christian TOLLIS, délégué du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin de l'Adour Gersois (SIEBAG) sis à Riscle.
1Ce dernier expose à l'assemblée que, depuis le 1er Janvier 2018, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, au regard de l'augmentation significative du nombre de leurs interventions dans le secours à la personne, a dû cesser d'exercer le service de contrôle des poteaux incendie, pour le compte des communes. Conformément à ses statuts, le SIEBAG peut désormais proposer ce service-là. Les conditions de la prestation ont été approuvées à l'unanimité des élus du Conseil Syndical du SIEBAG. Un projet de convention de prestation de services pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie entre la commune de Saint-Mont et le SIEBAG a été établi. Il en donne lecture.
A l'issue de cet exposé, le Maire invite les membres présents à se prononcer.

En direct du conseil municipal (suite)

Choix du conseil : Il y a 3 bornes à prendre en compte, et un passage tous les deux ans, le coût est de 5 € soit 35 €. Le montant est correct et le SIEBAG a fait une proposition qui répond aux attentes. **Vote :** tous « pour »
Délibération : Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal : décide de confier le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie au SIEBAG ; autorise M. le Maire à signer la convention dont le projet est joint à la présente délibération ;autorise M. le Maire à mandater la somme correspondant cette prestation.

Budget participatif gersois

Michel PETIT fait part de sa rencontre avec les Conseillers Départementaux de l'Adour Gersoise, Christophe TERRAIN et Hélène COOMANS pour le budget participatif gersois. C'est un projet d'associations et privatif. A l'issue de dépôt des demandes, il y aura une élection pour retenir les projets.

Communauté de Communes Armagnac Adour

Michel PETIT fait part de la réunion qui s'est tenue le 28 mai dernier. Les finances ont été abordées L'inauguration de l'EHPAD prévue le 8 juin prochain a été annulée, elle sera reportée après le 10 septembre. Mardi prochain, il y aura la fête de l'ALAE. La commission voirie s'est tenue hier soir. C'est l'entreprise CAUZETTE qui va passer sur Saint-Mont. Ils font un bon travail. Le marché fonctionnement est bi-annuel. Pour l'investissement, le marché va démarrer.
1

Rapport Agence de l'Eau Adour Garonne

M. le Maire présente le rapport de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2017. Pas de remarque.
1

Travaux à la maison communale

M. le Maire donne la parole à Jean-Pierre JEGUN.
1Elle est pratiquement finie.
Régine CHAPEL et Marie-Claude DUVIGNAU ont vidé les placards de la maison des associations et ont tout déménagé dans la nouvelle maison associative. En ce qui concerne la maison des associations, dès que le déménagement a été terminé, la cloison a été enlevée. Il faudra laisser une partie pour le linge sale et la blanchisserie et l'autre pour la zone commerciale. Le contrat du compteur EDF a été transféré 5, rue Sainte Barbe ainsi que le téléphone et internet par le Maire.
1Il propose de revoir la location et de fixer le prix à 100 € mensuellement à partir du 1er juillet 2018.
Choix du conseil : Le problème des WC publics et de la lumière de cet espace sur le même compteur que celui du nouveau commerce est évoqué. Michel PETIT les a contactés à ce sujet, ils sont d'accord pour le prendre à leur charge. Le projet de la terrasse a également été discuté.
Vote : Tous « Pour »
Délibération :
Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2017-027 relative à l'installation du commerce de proximité de l'ESAT « Les Charmettes ». Puis il fait part de ses rencontres avec M. BONNIN, directeur de l'E.S.A.T. «Les Charmettes », et Mme LEYMARIE, directrice-adjointe afin de développer ce projet qui donne entière satisfaction aux Saint-Montais et à cet établissement médico-social qui est géré par l'association A.P.A.J.H. Ils souhaitent occuper la totalité de la maison associative. Ce bâtiment devra être aménagé afin de répondre aux besoins de fonctionnement d'un commerce. A ce jour, ils assurent le dépôt pour le pain, la presse et le gaz et proposent leurs services tels que la blanchisserie, la pâtisserie et la viennoiserie. Ils prévoient de créer un point de convivialité (boissons chaudes, …).Enfin, il donne lecture d'un projet de convention d'occupation des lieux qui remplacera celle établie l'an passé.

En direct du conseil municipal (suite)

Après avoir écouté l'exposé du Maire, le conseil municipal délibère à l'unanimité et décide : que la Maison Associative sera transformée en commerce de proximité dont la gestion sera confiée à l'E.SA.T. « Les Charmettes » ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des lieux dont le projet est joint à la présente qui prendra effet au 1er juillet 2018 ;d'autoriser Monsieur le Maire à recouvrer le forfait prévu dans la dite convention.

Point sur les commissions

Budget et Finances : Président - Joël BOUEILH

Eglise : réunion prévue le 7 juin 2018 à 14 heures à la mairie de Saint-Mont. Tranche 1 : reprise des travaux avec l'entreprise de maçonnerie pour le lot 1. Il faudra prolonger les délais vu le retard pris pour la remise du rapport de l'INRAP. Tranche 2 : lancement des travaux pour les trois lots. Mission SPS : proposition de reprendre M. Ouvrard de Sud-Ouest Coordination qui avait donné entière satisfaction pour la tranche 1. Ce dernier a fait une offre de 1 452 € HT soit 52 € de plus que pour la 1ère tranche. **Choix du conseil :** Accord. **Vote :** Tous « pour » **Délibération :**
Le Maire fait part aux conseillers du bilan positif du travail réalisé par Monsieur Frédéric OUVRARD de l'entreprise Sud-Ouest Coordination & SPS pour la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) pour la réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste de Saint-Mont lors de la première tranche. Puis il présente sa proposition pour une prestation de 1 452 € HT pour la deuxième tranche soit 52 € de plus que pour la première. Compte tenu que ce dernier avait donné entière satisfaction, qu'il a une bonne connaissance de l'édifice et des travaux déjà réalisés et que sa proposition s'élève à un montant similaire à celui de la première tranche, il propose de le reprendre.
Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide : de reprendre l'entreprise Sud-Ouest Coordination & SPS sis 59 rue du 11 Novembre – 65300 LANNEMEZAN – pour une prestation s'élevant à 1 452 € HT afin d'assurer la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé pour la deuxième tranche des travaux de l'église ;d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette prestation.

Le Souvenir Français : Appel de cotisation pour 2018 du Président le Colonel Jean-Pierre DUCASSE pour un montant de 20 € plus 5 € pour la revue.
Choix du conseil : Accord. Vote : Tous « Pour » **Délibération :**
Le Maire donne lecture de la lettre du Colonel (h) Jean-Pierre DUCASSE président du Souvenir Français Comité Armagnac-Adour relative à l'appel à cotisation pour 2018. Après avoir entendu cette lecture, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide de verser une cotisation de 20 € pour 2018 au Souvenir Français Comité Armagnac-Adour et de rajouter 5 € pour la revue.
Environnement : Protection et cadre de vie : La Présidente Geneviève LABORDE. 1Elle évoque le problème des poubelles du quartier du Boutillet. Elles sont toujours pleines. Elle propose une rencontre avec le SICTOM. De plus, il est probable, au vu des quantités, que des personnes qui n'habitent pas dans ce quartier viennent y déposer des ordures. Le passage se fait tous les 15 jours. Christine BOUEILH propose de demander un ramassage hebdomadaire. Michel PETIT l'avait fait pour le quartier de Tombille, ils avaient répondu « non » et avaient rajouté un container.Nathalie HARDUYA propose qu'une réunion soit organisée avec le SICTOM pour toute la population vu qu'il y a des problèmes à plusieurs endroits. Michel PETIT donne son accord. Geneviève LABORDE appellera les Services du SICTOM demain.

En direct du conseil municipal (suite)

Environnement : Embellissement et plantations : Présidente Isabelle LABRUFFE La plantation des fleurs a été réalisée.
Social : Président Sébastien FAURE. Une réunion « Gers Solidaire » s'est tenue. Cette association départementale va aider toutes les associations sociales locales.
Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH. Pas de prise de parole.
Gestion du Personnel : Président Michel PETIT
Andy OLIVEIRA-VEIGA. Il était arrêté depuis le 5 janvier 2018 et avait été prolongé jusqu'au 15 juin 2018. Il a demandé à son médecin traitant de reprendre avant. Il a repris son travail le lundi 28 mai 2018 bien qu'il lui avait été précisé l'impossibilité d'aménager son poste. Compte tenu qu'il ne peut pas faire de travail dur pour son dos, Michel PETIT va lui demander de faire le ménage au foyer rural et de nettoyer les toilettes publiques. Son contrat se termine en février 2019. Anne-Marie MAZOYER est arrêtée depuis le 21 mai 2018 et jusqu'au 2 juin 2018.
Travaux : Président Jean-Pierre JEGUN. Déjà traité au point 7
Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA
L'entretien du chemin de randonnées a été commencé par l'entreprise Mathias GAYE.
Le 14 septembre, un concert de Gospel sera organisé pour les journées du patrimoine. Une réunion d'organisation est prévue le 4 juin à 21 heures. La SPSM a décidé, lors d'une réunion, d'organiser une randonnée de nuit. Pour cette marche, elle demande si la commune peut payer l'apéritif. Accord.
1
Questions diverses
Courrier de l'association de Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Mont relatif à la possibilité d'installer une urne à l'église.
Le Maire est d'accord.
Geneviève LABORDE rappelle que l'église est ouverte tous les jours. Cela ne pose pas de problème car il n'y a rien à voler. Elle s'inquiète de l'attrait de l'argent dans l'urne.
Nathalie HARDUYA informe que l'urne sera scellée et vidée régulièrement.
Christine BOUEILH informe qu'à la réunion, il n'y avait que cinq personnes plus elles deux. Il faut essayer de soutenir cette association.
Elles évoquent le problème de savoir si l'installation de l'urne est possible dans une église classée.

La séance est levée à vingt-deux heures et cinquante minutes (22H50).

Mercredi 4 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit et le quatre juillet à vingt et une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire. Nathalie HARDUYA a été désignée secrétaire de séance. La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, assistait à la séance.
1
2Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
Nombre de voix pour	**10**
Nombre de voix contre	**00**
Nombre d'abstentions	**00**

3
Logement du rez-de-chaussée du presbytère (départ de l'ancienne locataire – remboursement de la caution)
M. le Maire informe l'assemblée du départ de la locataire du logement du rez-de-chaussée du presbytère et la clôture des formalités. Elle n'a pas payé tous ces loyers. Un état des lieux a été réalisé le

samedi 30 juin 2018 par Christian TOLLIS et Geneviève LABORDE, le logement a été rendu dans un état correct. Puis il rappelle que dans son contrat, à l'article dépôt de garantie la somme de 400 € était prévue et que ce dépôt de garantie sera restitué au preneur dans un délai maximum de deux mois à compter de la remise des clés par le locataire, déduction faite, le cas échéant, des sommes restant dues au bailleur sous réserve qu'elles soient dûment justifiées. A l'issue de cet exposé, le Maire invite les membres présents à se prononcer. **Choix du conseil :** Accord pour le départ mais pas de reversement de la caution vu les impayés. Des travaux restent à faire, ils seront réalisés en régie en juillet. **Vote :** Tous « pour ». **Délibération :**Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité et décide de ne pas rembourser la caution à la locataire compte tenu de ses impayés et que ces 400 € seront versés sur le compte de cette dernière par la Trésorerie de Plaisance -du-Gers afin d'honorer une partie de sa dette.

Attribution du logement du rez-de-chaussée du presbytère

M. le Maire rappelle à l'assemblée du départ de la locataire du logement du rez-de-chaussée du presbytère et la clôture des formalités. Deux demandes, un couple et une personne seule. A l'issue de cet exposé, le Maire invite les membres présents à se prononcer. **Choix du conseil :** Le choix du couple est fait. **Vote :** Tous « pour ». **Délibération :** Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité et décide : d'attribuer le logement à compter du 1er septembre 2018 et pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, de fixer le loyer à 398.78 €, conformément à la délibération 2017/042 ;de fixer la caution à 400 € ;d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de location, à recouvrer la caution et le loyer mensuel.

Contrat de maintenance des cloches

M. le Maire donne la parole à Christian TOLLIS, qui a reçu Monsieur Mathieu SARTHOU de la société Bodet Campanaire. Ce dernier propose un contrat de maintenance de 220 € par an.
1Notre prestataire actuel, la société Laumaillé, a également été contacté. Il propose de revoir leur prestation au prix de 170 €. **Choix du conseil :** On reste avec Laumaillé. **Vote :** Tous « pour » **Délibération :** Monsieur le Maire présente la proposition de l'entreprise BODET CAMPADAIRE avec un montant de prestation de 220 € HT ainsi que celle de l'entreprise LAUMAILLE avec un montant de 170 € HT. Après étude des offres, le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité et décide :de choisir de continuer de travailler avec l'entreprise LAUMAILLE sise ZAC des Pyrénées, 6, rue du Troumousse à IBOS (65420) qui, en plus de donner satisfaction, propose une prestation avec un montant inférieur, 170 € HT; d'autoriser M. le Maire à signer le contrat d'entretien campanaire qui prendra effet à la date de signature pour une durée de trois ans reconductible chaque année par tacite reconduction et à mandater la dépense.

Communauté de Communes Armagnac Adour

Michel PETIT fait part de la réunion qui s'est tenue le 2 juillet dernier ainsi que du parcours de tous les élus organisé ce jour sur le territoire communautaire. Cette tournée a été succès. Seuls deux représentants de communes manquaient à l'appel.
Puis, il informe des décisions prises lors du conseil à Cannet :Nouveaux bureaux de la CCAA à l'ancien EPADH + RAM + Centre de loisirs. (le tarif de départ a été revu à la hausse. Le Président va négocier avec le Toit Familial de Gascogne ce nouveau tarif, il y a 730 m²).

En direct du conseil municipal (suite)

Le point sur le Personnel et le bilan social : 59 agents, (95 % féminin) avec beaucoup d'emplois à temps non complet, 8.5 jours d'absences par agent en moyenne et par an.

Voirie, l'entreprise COLAS a été choisie pour l'investissement. Joël BOUEILH fait remarquer que seuls les coefficients ont été donnés et pas les prix. Michel PETIT précise que le marché s'élève à 600 000 € pour le minimum.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) était supérieur à 3 ans, il faut refaire le document d'urbanisme ou créer un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Cette option a été choisie. Une réunion à ce sujet se tiendra cet été. Compte tenu des congés du Maire, Christian TOLLIS et Geneviève LABORDE représenteront Saint-Mont et répondront à l'enquête.

Maison associative (levée de l'insalubrité)

M. le Maire fait part de sa rencontre avec M. SAMBUCCO de l'ARS le mardi 26 juin 2018. Ce dernier a été impressionné par la qualité du travail réalisé et est d'accord pour une levée d'insalubrité. Toutefois, il n'y a pas de VMC dans les toilettes et il faudra finir la rambarde.

Michel PETIT a préparé un dossier de demande de travaux et a déposé une demande de dérogation au service accessibilité de la DDT et sécurité du SDIS.

Jean-Pierre JEGUN interroge sur l'ouverture permanente des WC au public ou pas.

Choix du Conseil : Non, le local ne sera utilisé que par les associations et pour les manifestations. Geneviève LABORDE évoque le problème de l'entretien des autres toilettes publiques. Il faut déjà les maintenir propres et éviter d'en rajouter un autre.

Point sur les commissions

Budget et Finances : Président - autorisé à encaisser la somme de 14.29 €.

Achat d'un nettoyeur haute pression: Compte tenu du nettoyage de l'appartement du rez-de-chaussée du presbytère, le Maire propose l'achat d'un nettoyeur urgemment puisque l'ancien ne fonctionne plus. Christine BOUEILH précise que lorsqu'on change un matériel, l'employé, qui va l'utiliser, doit être initié à son fonctionnement.

Les devis SARREMEJEAN avec plusieurs modèles sont étudiés.

Choix du conseil : Christian TOLLIS informe que les agents voudraient un professionnel car il serait plus solide. Joël et Sébastien souhaitent qu'un devis soit également demandé à Célestin pour comparer et qu'il y ait un choix ensuite en fonction du résultat. La délibération restera rattachée à cette séance. **Vote :** Tous « pour ».**Délibération :** Après étude des devis, le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité et décide de choisir le nettoyeur pro 150 bar et la rotabuse de la marque KARCHER proposée par l'entreprise Sarremejean au prix de 568.59 € HT et d'autoriser M. le Maire à commander ce nettoyeur et à mandater la dépense.

1**Chemin de Saint-Aubin**: L'entreprise Acchini a déjà fait le tournant et ils ont bien travaillé. Le Maire a demandé un devis jusqu'à la limite de Corneillan. Christian TOLLIS trouve que 3 jours c'est beaucoup, 2 suffiraient. De plus il faut vérifier si ce chemin n'est pas communautaire. Le Maire est sûr que non. Le devis ACCHINI SNAA (cailloux GAMA dans le cadre du partenariat commune reste la location du matériel et le personnel) 3 712 € HT. **Choix du conseil :** Accord unanime afin que ce devis soit revu avec deux jours.

Achat d'un massicot: Proposition de la Société SOPYBUR avec plusieurs modèles.

Choix du conseil : Geneviève LABORDE trouve qu'ils sont trop chers. A voir plus tard.

En direct du conseil municipal (suite)

Environnement : Protection et cadre de vie : La Présidente Geneviève LABORDE.
Bilan de la réunion du 13 juin dernier avec le SICTOM et les administrés. Tout s'est bien passé.

Environnement : Embellissement et plantations : Présidente Isabelle LABRUFFE RAS.

Social : Président Sébastien FAURE.
4 cas sont traités

Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH. RAS.

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT
Andy OLIVEIRA-VEIGA a passé la visite de reprise. Il peut reprendre son poste à condition de ne pas porter de poids et d'éviter les mouvements rotatifs lors de l'entretien des espaces verts tels que le rotofil. Il a une deuxième visite de prévue auprès de la médecine du travail de la Fonction Publique le 10 juillet.
Anne-Marie MAZOYER est arrêtée depuis le 21 mai 2018 et jusqu'au 6 juillet 2018.

Daniel DEZORTHES a eu un incident avec le rotofil, le 21 juin dans la matinée, lors de l'entretien de l'espace enherbé du quartier du Boutillet.

Travaux : Président Jean-Pierre JEGUN. Il faudra faire le bilan financier de la maison associative.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA
Réunion le 4 juin pour les journées du patrimoine, choix du Gospel, le concert sera à 18 € et le repas + concert à 25 €. Le samedi, il était prévu une randonnée et la vente de vin solidaire comme l'an passé à la Cave mais il y eu un refus à cause du coût engagé par Plaimont. Il est décidé que la randonnée sera organisée avec un départ devant le stand de vente de Plaimont et un pique-nique payant.

2 Réunions de la CCAA ont été organisées. Les subventions ont été fixées par la commission tourisme et culture (15 000 € versés par le Pays du Val d'Adour). Elle interroge le Maire sur le fait que rien n'a été perçu. Il répond que le projet est dans le cadre du programme leader de la Région Occitanie et la fusion des deux régions a retardé les paiements pendant deux ans. Toutefois, la CCAA a compensé. Il précise que ce projet mis en place par Paul COTTAVOZ permet aux associations d'obtenir des aides.
L'assemblée générale de l'office de tourisme (grand office de tourisme) s'est tenue. Le transfert de la compétence communautaire au Pays du Val d'Adour a eu pour conséquence la disparition de l'office Armagnac Adour. Un débat s'est tenu. Le Maire d'Aignan a proposé le maintien de l'activité grâce à la création d'une association qui permettrait de gérer l'animation et les loisirs sur le territoire Armagnac Adour. Il faudra des bénévoles. Pour Saint-Mont, seront proposées Geneviève LABORDE et Nathalie HARDUYA. La prochaine réunion est prévue le lundi 9 juillet à Termes d'Armagnac. Elle précise que les Maires apportent le dynamisme et qu'un emploi aidé sera mis en place.

Questions diverses

Courrier de la Préfecture pour l'Etat de catastrophes naturelles. Il est décidé d'y porter le chemin de Saint Aubin.
Joël BOUEILH informe que les projets dans le cadre du budget participatif peuvent être déposés jusqu'au 15 juillet. Propositions : la dépollution de la distillerie, le château d'eau en trompe l'œil, l'abri touristique, la sonorisation de l'église et la réhabilitation du village. Michel PETIT précise que s'il manque des fonds les communes et les communautés de communes seront sollicitées.

La séance est levée à vingt-trois heures et quinze minutes (23H15).

Journées du Patrimoine

Comme vous avez pu constater ces deux journées festives (14 et 15 septembre) n'ont pas vu le jour dans notre joli village. Le même programme sera reconduit l'année prochaine. C'est le 13 août au soir, autour d'une table ronde bien triste qu'il a été décidé d'annuler ce week-end. Sans Nathalie, il était trop difficile pour nous tous d'imaginer ces deux journées. Ses petites mains toujours présentent dans notre commission, nos fous-rires lorsque nous bornions ou entretenions nos chemins de randonnées lors de nos escapades en quad étaient trop présents. Tout cela faisait la gaîté de notre groupe de travail, aujourd'hui c'est avec les yeux pleins de larmes que nous repensons à tous ces bons souvenirs. Bon vent Nathalie.

Nathalie Harduya
Commission Tourisme et culture

Agenda automne/hiver

20 septembre	Joyeux Compagnons	Les Communaux	Transhumance
13 octobre	ASSM	Foyer	Repas Solidaire
26 octobre	Foyer	Foyer	Colombelle
28 octobre	Joyeux Compagnons	Foyer	Loto
3 novembre	Association pêche	Foyer	Repas
17 novembre	Joyeux Compagnons	Foyer	Théâtre
23 novembre	Joyeux Compagnons	Foyer	Belote
1er décembre	Foyer	Foyer	AG Foyer

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi après midi au dimanche après midi. Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.

Réservations :

Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80
ou laborde.genevieve32@gmail.com

Le Petit Saint-Montais
est la revue du
Foyer Rural de SAINT-MONT.
Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde
Tél : 05 62 69 62 80 ou 06 13 04 85 77

Imprimerie Spéciale
SAINT-MONT

Photos : Kiki Boueilh, Marie-Laure Moulié, Fabrice Courtade, Isabelle Labruffe, Geneviève Laborde, Romain Courtade,